

**LE PARTI CONSERVATEUR DU QUÉBEC DÉCOUVRE
UN STRATAGÈME DE FINANCEMENT
POTENTIELLEMENT ILLÉGAL D'UN CANDIDAT
PÉQUISTE**

Pour diffusion immédiate

Le 6 septembre 2018

LAC SAINT-JEAN - Le chef du Parti conservateur du Québec et candidat dans Chauveau, Adrien Pouliot, annonce que son Parti a déposé auprès du Directeur général des élections du Québec une plainte au sujet que William Fradette, le candidat péquiste de la circonscription de Lac Saint-Jean qui affronte le candidat conservateur Michael Grecoff. Le Parti a découvert que Me Fradette maintient activement un site web pouvant recueillir en période électorale des contributions d'une façon interdite par la Loi électorale du Québec.

M. Grecoff a sommé Me Fradette ainsi : « Nous sommes en pleine campagne et les électeurs de la circonscription de Lac St-Jean et moi-même ont droit sans délai à des explications de Me Fradette sur les tenants et aboutissants de ce site web de façon à pouvoir maintenir l'intégrité de l'élection. » Rappelons que le candidat conservateur Michael Grecoff a œuvré pendant une bonne partie de sa carrière dans le monde de la conformité financière et de la réglementation. Il a dirigé l'équipe de surveillance du marché de la Bourse de croissance TSX à Vancouver et celle de l'Autorité des marchés financiers du Québec.

Pour sa part, M. Pouliot a exigé que Me Fradette se retire de la course tant que le Directeur général des élections n'aura pas terminé son enquête sur la plainte du Parti. Il a aussi sommé le chef péquiste à déclencher immédiatement une enquête interne pour savoir si d'autres personnes au Parti Québécois auraient pu aider Me Fradette à mettre en place ce qui pourrait s'avérer une manœuvre électorale frauduleuse. « L'organisation péquiste a-t-elle encouragé, conseillé, consenti ou autorisé ce site web en période électorale? » a-t-il demandé.

La loi électorale prévoit des amendes en cas de contravention de la loi. Toute personne qui, par son acte ou son omission, en aide une autre à commettre une infraction est aussi coupable de cette infraction, De plus, un

juge peut imposer une amende additionnelle d'un montant équivalant au double de la contribution illégale pour laquelle la personne est déclarée coupable. La personne déclarée coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse perd, pour une période de cinq ans à partir du jugement, le droit de se livrer à un travail de nature partisane, de voter et d'être candidate à une élection et elle ne peut, pour la même période, occuper aucune fonction dont la nomination est faite par décret du gouvernement ou par résolution de l'Assemblée nationale.

M. Pouliot a conclu que « Michael, dont les racines dans la circonscription remontent à l'immigration de son grand-père à Alma en 1917, a montré à travers sa longue et brillante carrière qu'il ne tolérait pas les fraudeurs et qu'il méritait plus que jamais la confiance des électeurs de Lac Saint-Jean ».

-30-

Pour plus d'informations, contactez : Nicolas Boni-Rowe

Responsable des communications du Parti conservateur du Québec pour l'élection 2018

514-774-2664

nbonirowe@pcquebec.ca



THE CONSERVATIVE PARTY OF QUÉBEC DISCOVERS A POTENTIALLY ILLEGAL FINANCING SCHEME BY A PQ CANDIDATE

For immediate release

September 6, 2018

LAC ST-JEAN - The leader of the Conservative Party of Québec and candidate in Chauveau, Adrien Pouliot, said that his Party had filed a complaint with the Chief Electoral Officer of Quebec regarding William Fradette, the PQ candidate in the Lac Saint-Jean riding who is facing the Conservative candidate Michael Grecoff. The Party has discovered that Me Fradette was actively maintaining a web site that was capable of receiving donations during the electoral campaign in a way that violates the Electoral Act (Québec).

Mr. Grecoff called on Me Fradette as follows: "We are in the middle of the election and the constituents of Lac St-Jean and I have a right to obtain a full and complete disclosure regarding this web site without delay in order to maintain the integrity of the election." For the record, Mr. Michael Grecoff has spent much of his career in the world of financial compliance and regulation. He led the TSX Venture Exchange Market Surveillance Team in Vancouver and the Market Surveillance Team of Québec's Autorité des marchés financiers.

For his part, Mr. Pouliot demanded that Me Fradette withdraw from the race until the investigation of the Party's complaint is completed. He also insisted that Jean-François Lisée launch an internal investigation to clarify the involvement of other persons, within the Parti Québécois, who could have helped Me Fradette implement this potential electoral fraud. "Did the PQ organization encourage, advise, consent to or authorize this potential corrupt electoral practice during the electoral campaign?" he asked.

The Québec Electoral Act provides for sanctions for contraventions of the Act. Any person who, by act or omission, aids another to commit an offence is guilty of the offence. In addition, a judge may impose an additional fine equal to twice the illegal contribution for which the person is convicted. A person convicted of an offence that is a corrupt electoral practice loses, for a period of five years from the date of the judgment, the right to engage in partisan work, to vote and to stand for election and, for the same period, may not hold any office for which

appointment is made by government decree or by resolution of the National Assembly.

Mr. Pouliot concluded that "Michael, whose roots in the riding date back to the immigration of his grandfather to Alma in 1917, has shown through his long and brilliant career that he did not tolerate fraudsters and that he deserves more than ever the confidence of voters the Lac St-Jean riding".

-30-

For more information, contact: Nicolas Boni-Rowe

Communications Officer of the Conservative Party of Québec for the 2018 election

514-774-2664

nbonirowe@pcquebec.ca